
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 août 2021 à 19 h 30 en la salle du conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et webdiffusée, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

21-398

ADOPTION – ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

21-398 1.2 ADOPTION – ORDRE DU JOUR

1.3 PAROLE AU PUBLIC

- 502, 518, 592, 600, 604 ET 634, RUE DENISE-COLLETTE ET 698, 708, 714, 740, 744 ET 756, RUE ISOLA-COMTOIS – ZONE A-808 ET 60, AVENUE DES PIONNIERS – ZONE A-811

21-399 1.4 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

2. ADMINISTRATION

21-400 2.1 AUTORISATION DE DÉPÔT – DOSSIER DE CANDIDATURE – ACCRÉDITATION À TITRE DE MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS

21-401 2.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DE LA VALLÉE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET REDRESSEMENT

21-402 2.3 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – STATUT D'EXO À TITRE D'ORGANISME ADMISSIBLE À L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'AUTOBUS ÉLECTRIQUES

-
-
- 21-403 2.4 AUTORISATION – LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE – REGROUPEMENT VARENNES/SAINTE-JULIE – PÉRIODE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2011 AU 1^{er} DÉCEMBRE 2012
- 21-404 2.5 ENGAGEMENT – FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC (FARPCNQ) – GREFFIÈRE ADJOINTE
- 21-405 2.6 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – PLACE DE FONTENAY
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 21-406 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 21-407 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE ROULEMENT
- 21-408 3.3 FINANCEMENT – ACQUISITION DES LOTS 5 881 583 ET 5 881 501 DE LA RUE CHARLEBOIS À SAINTE-JULIE – PART VILLE
- 21-409 3.4 RACHAT D'OBLIGATIONS – REFINANCEMENT DE CERTAINS RÈGLEMENTS
- 21-410 3.5 MODIFICATIONS – TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS
- 21-411 3.6 SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – MINISTÈRE DES TRANSPORTS
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 21-412 4.1 DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE
- 21-413 4.2 EMBAUCHE – GREFFIÈRE ADJOINTE REMPLAÇANTE – SERVICE DU GREFFE
- 21-414 4.3 EMBAUCHE – CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES REMPLAÇANTE – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
- 21-415 4.4 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS
- 21-416 4.5 EMBAUCHE – JOURNALIER ÉGOUT ET AQUEDUC – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS
- 21-417 4.6 EMBAUCHE – JOURNALIER (SOIR) – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS
- 21-418 4.7 EMBAUCHE – TECHNICIENNE EN GESTION DES EAUX – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

- 21-419 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DE LA VALLÉE ET CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE – PROJET R-1258, LOT 1
- 21-420 5.2 PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DE LA VALLÉE ET CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE – PROJET R-1258, LOT 1
- 21-421 5.3 ADJUDICATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DE LA VALLÉE ET CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE – PROJET R-1258, LOT 2
- 21-422 5.4 PROVISION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DE LA VALLÉE ET CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE – PROJET R-1258, LOT 2
- 21-423 5.5 ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET RÉFECTION DE PISTES CYCLOPÉDESTRES (BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER) – PROJET SI-21-198
- 21-424 5.6 PROVISION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET RÉFECTION DE PISTES CYCLOPÉDESTRES (BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER) – PROJET SI-21-198
- 21-425 5.7 REJET DES SOUMISSIONS – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES PROJET PLACE DE LA FALAISE – PROJET SI-20-194
- 21-426 5.8 REJET DES OFFRES DE PRIX – SERVICES PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES – PLACE DE LA FALAISE – PROJET SI-20-194, LOT 2
- 21-427 5.9 REJET DES SOUMISSIONS – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC ET DE FONDATION DE RUE SUR LA RUE DENISE-COLLETTE – PROJET SI-21-201
- 21-428 5.10 REJET DE SOUMISSION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE SURFACES MULTIDISCIPLINAIRES AUX PARCS EDMOUR-J.-HARVEY ET JULES-CHOQUET – PROJET R-1271
- 21-429 5.11 AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ENTRE LA RUE NOBEL ET LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX (COLLECTEUR NORD) – PROJET R-1203
- 21-430 5.12 APPROBATION – ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ACHAT REGROUPÉ – CHLORURE DE SODIUM (SEL DE DÉGLAÇAGE) – SAISON 2021-2022
- 21-431 5.13 AUTORISATION – RENOUVELLEMENT DE BAIL DE LOCATION – 1771-A, RUE COULOMBE – POIRIER IMMOBILIER

6. SERVICE DE L'URBANISME

- 21-432 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 13 JUILLET 2021 ET 20 JUILLET 2021
- 21-433 6.2 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – PROJET INTÉGRÉ VILAMO – BOUCLE L – ZONE A-806
- 21-434 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – PROJET INTÉGRÉ VILAMO – BOUCLE L – ZONE A-806
- 21-435 6.4 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES – VILAMO – RUE JACQUES-SENÉCAL (BOUCLE I) – ZONE A-812
- 21-436 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 2020, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-146
- 21-437 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (SALLES DE BAIN IMMERSION) – ZONE C-242
- 21-438 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 310, RUE DE MURANO (STATION DES BIÈRES ET FROMAGERIE) – ZONE C-258
- 21-439 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT – 1667, RUE PRINCIPALE – ZONE C-302
- 21-440 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 760, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308
- 21-441 6.10 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE SUR SOCLE – 777, MONTÉE SAINTE-JULIE (ANIMAUX-BOUFFE) – ZONE C-308
- 21-442 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (AJOUT D'UN ÉTAGE) – 11, RUE DU GRAND-RAVIN – ZONE H-113
- 21-443 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (MATÉRIAU) D'UNE RÉSIDENCE – 570, RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN – ZONE H-212
- 21-444 6.13 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (AJOUT D'UN ÉTAGE) – 447, RUE DES MARGUERITES – ZONE H-222
- 21-445 6.14 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UNE RÉSIDENCE – 843, RUE LOUIS-FRÉCHETTE – ZONE H-323

21-446 6.15 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 134-300, RUE DE MURANO (RESTAURANT L’OEUFRIER) – ZONE M-247

21-447 6.16 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 592, 600, 604, 634, 502 ET 518, RUE DENISE-COLLETTE, 698, 708, 714, 740, 744 ET 756, RUE ISOLA-COMTOIS ET 60, AVENUE DES PIONNIERS – ZONES A-808 ET A-811

21-448 6.17 NOMINATIONS – COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME

7. SERVICE DES LOISIRS

21-449 7.1 ADOPTION – PLAN D’ACTION À L’ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES POUR L’ANNÉE 2021

21-450 7.2 AIDE FINANCIÈRE – JOURNÉE DE LA FAMILLE SAINTE-JULIE INC.

21-451 7.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LOCATION RELATIF À L’UTILISATION DE L’ARÉNA POUR LA SAISON 2021-2022 – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

8. RÈGLEMENTS

21-452 8.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-107 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D’APPORTER DES MODIFICATIONS À LA CLASSE D’USAGE 6730 – « SERVICE POSTAL »

21-453 8.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D’UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1249-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1249 AFIN D’AUGMENTER LE MONTANT DE L’EMPRUNT À 1 260 000 \$ POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR ET DU COMPACTEUR DE L’USINE D’ÉPURATION, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

21-454 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

1.3 PAROLE AU PUBLIC

- 502, 518, 592, 600, 604 et 634, rue Denise-Collette et 698, 708, 714, 740, 744 et 756, rue Isola-Comtois – Zone A-808 et 60, avenue des Pionniers – Zone A-811

Audition des personnes intéressées

- Aucune intervention.

21-399

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 6 juillet 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-400

AUTORISATION DE DÉPÔT – DOSSIER DE CANDIDATURE – ACCRÉDITATION À TITRE DE MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS

ATTENDU la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Ville de Sainte-Julie pour renouveler l'accréditation de *Municipalité amie des enfants*;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser et d'approuver le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de l'accréditation *Municipalité amie des enfants*;

DE confirmer que madame la conseillère Nicole Marchand, monsieur le conseiller André Lemay et la directrice du Service des loisirs soient les porteurs du dossier *Municipalité amie des enfants*;

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à signer les documents nécessaires à cette fin;

DE confirmer formellement l'engagement de la Ville de Sainte-Julie à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour l'accréditation *Municipalité amie des enfants*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-401

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DE LA VALLÉE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET REDRESSEMENT

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déposé une demande d'aide financière au *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)*, Volet Redressement pour le projet de travaux de réfection du rang de la Vallée, conformément à la résolution 21-170 adoptée à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 mars 2021;

ATTENDU QUE le ministère des Transports (MTQ) a octroyé une aide financière de 2 780 443 \$ à la Ville pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'une convention intervienne avec le MTQ pour l'octroi de cette aide financière;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, la convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet Redressement du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Dossier PXN28934, GCO 20210518-14*, jointe en annexe de la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-402

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – STATUT D'EXO À TITRE D'ORGANISME ADMISSIBLE À L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'AUTOBUS ÉLECTRIQUES

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a procédé, en 2017, à une refonte de l'organisation du transport collectif dans la région métropolitaine;

ATTENDU QUE, dans le cadre de cette refonte, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a été abolie, tout comme les Conseils intermunicipaux de Transport (CIT), ces derniers desservant les villes des couronnes Sud et Nord de la région métropolitaine;

ATTENDU QUE, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance du transport en commun, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a été créée pour planifier, organiser, financer et promouvoir les services de transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE les sociétés de transport de Montréal (STM), de Longueuil (RTL) et de Laval (STL), ainsi qu'Exo, ont été reconnues comme Organismes publics de transport en commun (OPTC), et qu'ils ont la responsabilité d'assurer l'exploitation des services de transport collectif sur le territoire de l'ARTM, et que la politique de financement de l'ARTM prévoit les modalités de financement des services par les municipalités desservies;

ATTENQUE QUE les villes des couronnes Sud et Nord sont desservies par Exo, le deuxième plus important OPTC en termes de nombre de véhicules et que la population représente 30 % du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE les trois sociétés de transport (STM, RTL et STL) sont propriétaires de leurs autobus et de leurs garages d'entretien;

ATTENDU QU'Exo est le seul OPTC qui ne possède pas ses propres autobus ou garages d'entretien, celui-ci ayant recours à des fournisseurs du secteur privé qui offrent un service clé en main aux usagers des couronnes Sud et Nord;

ATTENDU le lancement, en novembre 2020, du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) par le gouvernement du Québec, première politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990;

ATTENDU QUE, par la mise en place du PEV 2030, Québec entreprend une action vigoureuse en vue d'électrifier le secteur des transports, secteur responsable de près de 50 % des émissions de gaz à effet de serre, en misant particulièrement sur l'électrification du transport collectif, dont celui par autobus urbain;

ATTENDU QUE les villes ont davantage de contrôle sur la mise en place de moyens pour contrer les gaz à effet de serre au niveau corporatif (ville) qu'au niveau communautaire (institutions, gouvernement, commerces, industries);

ATTENDU QUE des actions concrètes peuvent être posées dans chacune des villes (corporatif) en faveur du secteur transport;

ATTENDU QUE les villes sont traversées par des circuits de transport par autobus (communautaire) pour lesquels elles n'ont aucun contrôle quant au mode de motorisation et que, par le fait même, elles ne peuvent contribuer à diminuer les gaz à effet de serre issus de ce secteur d'activité sur leur propre territoire;

ATTENDU QUE les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé des aides financières importantes pour les organismes paramunicipaux afin que ceux-ci puissent convertir leur flotte en autobus à propulsion 100 % électrique;

ATTENDU QUE trois OPTC métropolitain, soit la STM, la RTL et la STL, pourront bénéficier de ces aides financières gouvernementales, car ils sont propriétaires de leurs autobus;

ATTENDU QUE les fournisseurs du secteur privé ne sont pas admissibles aux aides financières gouvernementales du PEV 2030 pour l'acquisition des véhicules électriques;

ATTENDU QUE le modèle d'affaires de l'OPTC Exo a tout avantage à évoluer afin que l'organisation devienne propriétaire progressivement des autobus et des garages, tout en maintenant l'exploitation et l'entretien en ayant recours à des transporteurs spécialisés pour assurer le service;

ATTEN QUE, sans l'aide gouvernementale, ces villes ne pourront atteindre des baisses significatives de leurs émissions de gaz à effet de serre liées au transport en raison de la circulation, sur leur territoire, d'autobus majoritairement propulsés au diesel;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie demande au ministre des Transports du Québec et au gouvernement provincial d'entériner la proposition d'Exo de modifier son modèles d'affaires afin qu'elle puisse être propriétaire de ses autobus et de ses garages d'entretien, lui permettant de bénéficier des aides financières gouvernementales pour l'achat d'autobus électriques et des garages d'entretien afférents, de réduire ses coûts d'exploitation et les coûts facturés aux villes et de bonifier le service aux usagers suivant l'accroissement de la demande et de la fréquence;

QUE la Ville de Sainte-Julie demande au gouvernement d'ajuster les programmes existants d'aide financière à l'égard de l'achat d'autobus électriques afin d'en faire bénéficier Exo dès la première phase d'octroi de subvention;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports, au premier ministre du Québec, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au président de l'ARTM, au directeur général d'Exo, à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, aux maires et mairesses des couronnes Sud et Nord, au député provincial de Sanguinet, à la MRC de Roussillon, à la Table des préfets et élus de la couronne Sud ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-403

AUTORISATION – LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE – REGROUPEMENT VARENNES/SAINTE-JULIE – PÉRIODE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2011 AU 1^{er} DÉCEMBRE 2012

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL0099-01 à DL0099-15 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012;

ATTENDU QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

ATTENDU QU'un fonds de garantie d'une valeur de 650 000 \$ fut mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Sainte-Julie y a investi une quote-part de 69 915 \$ représentant 10,756 % de la valeur totale du fonds;

ATTENDU QUE la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

1. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

ATTENDU QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie demande que le reliquat de 391 154,52 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

ATTENDU QU'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012;

ATTENDU QUE l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-404

ENGAGEMENT – FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC (FARPCNQ) – GREFFIÈRE ADJOINTE

ATTENDU QUE la notaire Alexandrine Gemme est à l'emploi exclusif de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QU'aux termes du programme d'assurance du FARPCNQ, un notaire à l'emploi exclusif d'une corporation municipale peut, selon certaines exigences, bénéficier de la classe B et ainsi être exempté du paiement de la prime d'assurance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie entend respecter lesdites exigences requises par le FARPCNQ afin que la notaire Alexandrine Gemme puisse bénéficier de la classe B et ainsi bénéficier d'une exemption du paiement de la prime d'assurance;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE se porter garant et de s'engager à prendre fait et cause, à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M^e Alexandrine Gemme, notaire, dans l'exercice de ses fonctions, et à indemniser le FARPCNQ de tout débours ou toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de ce notaire dans l'exercice de ses fonctions même au-delà de la fin du lien d'emploi;

DE renoncer à tout recours récursoire contre ce notaire et contre la Chambre des notaires du Québec à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au FARPCNQ, ceci, entre autres, en faveur de la Chambre des notaires du Québec et du FARPCNQ;

D'autoriser la greffière, à conclure et signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le cas échéant, tout acte, document, écrit, contrat ou engagement pour donner suite à la présente résolution afin de lier la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-405

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – PLACE DE FONTENAY

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique lors de la réunion tenue le 14 juin 2021, d'interdire le stationnement du côté extérieur de la placette de la place de Fontenay, du lundi au vendredi de 7 h à 18 h, et de permettre le stationnement du côté intérieur (autour du terre-plein du milieu) pour faciliter le rayon de braquage des véhicules;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 28 juin 2021;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation de stationnement interdit du côté extérieur de la placette de la place de Fontenay, le tout conformément au plan numéro CSP-14juin-2.2 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-406

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 2 juillet 2021 au 12 août 2021 :

▪ Liste F-2021-15	Chèques à ratifier	1 782 060,43 \$
▪ Liste F-2021-16	Comptes à payer	4 122 404,51 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 2 juillet 2021 au 12 août 2021 apparaissant sur les listes F-2021-15 et F-2021-16;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-407

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à même le fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 11 août 2021, totalisant 8 535,49 \$, soit fait à même le fonds de roulement et remboursé en versements égaux sur une période de cinq (5) ans, soit de 2022 à 2026.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-408

FINANCEMENT – ACQUISITION DES LOTS 5 881 583 ET 5 881 501 DE LA RUE CHARLEBOIS À SAINTE-JULIE – PART VILLE

ATTENDU QUE le conseil a autorisé l'acquisition des lots 5 881 583 et 5 881 501 afin de protéger et mettre en valeur les atouts naturels du parc des Étangs-Antoine-Charlebois, résolution 20-563;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal contribue au financement des 2/3 des coûts par le biais de son programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'affecter une somme de 79 046,14 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux afin de financer la partie des coûts d'acquisition à la charge de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-409

RACHAT D'OBLIGATIONS – REFINANCEMENT DE CERTAINS RÉGLEMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 novembre 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'utiliser l'excédent de fonctionnement affecté - rachat de la dette afin de réduire la dette pour certains règlements;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approprier un montant de 500 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté - rachat de la dette afin de réduire le refinancement de la dette prévu lors de l'émission du 5 novembre 2021 pour les règlements suivants :

Règlements :

- 997 176 200 \$
- 1000 146 100 \$
- 1011 177 700 \$

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-410

MODIFICATIONS – TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 septembre 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le terme du financement ou du refinancement pour certains règlements afin de prendre en considération le montant à financer et de tenir compte de la politique de financement des dépenses en immobilisations;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE fixer une période plus courte pour le financement des règlements suivants, lors de l'émission du 5 novembre 2021 :

Règlements :

- 1150 58 900 \$ sur 10 ans plutôt que 15 ans
- 1159 15 000 \$ sur 2 ans plutôt que 15 ans

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-411

**SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE –
VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES –
MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est admissible à une subvention en vertu du *Programme d'aide à la voirie locale*, volet redressement des infrastructures routières locales du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la subvention accordée à la Ville de Sainte-Julie s'élève au montant de 2 957 699 \$ pour les travaux de réfection de la rue Principale;

ATTENDU QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés sur une route dont la gestion incombe à la Ville de Sainte-Julie;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le conseil confirme que les travaux concernant la réfection de la rue Principale sont terminés;

QUE le conseil confirme que les coûts admissibles concernant les travaux de réfection de la rue Principale dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale*, volet redressement des infrastructures routières locales (n° RIRL-2018-796) totalisent une somme de 3 848 826,40 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-412

DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter l'embauche des personnes suivantes selon les modalités ci-dessous :

ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Mélissa Fillion	Syndiquée	Commis à la bibliothèque surnuméraire	2 août 2021
Yvan Ouellet	Syndiqué	Surnuméraire manuel	30 août 2021
Service des loisirs			
Noémie Canuel	Étudiante	Animatrice au service d'accompagnement	26 juillet 2021

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-413

EMBAUCHE – GREFFIÈRE ADJOINTE REMPLAÇANTE – SERVICE DU GREFFE

ATTENDU la nécessité de pourvoir temporairement le poste de greffière adjointe au Service du greffe;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 16 août 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Alexandrine Gemme au poste contractuel de greffière adjointe remplaçante au Service du greffe;

QUE l'embauche de Mme Gemme à ce poste soit effective à partir du 9 août 2021;

De ratifier le contrat d'embauche signé, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, par le directeur du Service des ressources humaines.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-414

EMBAUCHE – CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES REMPLAÇANTE – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU la nécessité de pourvoir temporairement le poste de conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines en raison du départ en congé de maternité de la titulaire du poste, Mme Mélissa Lanctôt;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 16 août 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Marianne Gauthier au poste contractuel de conseillère en ressources humaines remplaçante au Service des ressources humaines;

QUE l'embauche de Mme Gauthier à ce poste soit effective à partir du 16 août 2021;

DE ratifier le contrat d'embauche signé, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, par le directeur du Service des ressources humaines.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-415

EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir un poste de préposé à l'entretien au Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 16 août 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'embaucher M. Ludvik Laberge au poste de préposé à l'entretien au Service des infrastructures et gestion des actifs, à compter du 30 août 2021, selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-416

EMBAUCHE – JOURNALIER ÉGOUT ET AQUEDUC – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir un poste de journalier égout et aqueduc au Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 16 août 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'embaucher M. Philippe Brazeau au poste de journalier égout et aqueduc au Service des infrastructures et gestion des actifs, à compter du 17 août 2021, selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-417

EMBAUCHE – JOURNALIER (SOIR) – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir un poste de journalier (soir) au Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 16 août 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'embaucher M. Julien Payette au poste de journalier (soir) au Service des infrastructures et gestion des actifs, à compter du 23 août 2021, selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-418

EMBAUCHE – TECHNICIENNE EN GESTION DES EAUX – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir au poste de technicien en gestion des eaux au Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 16 août 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Sabrina Villeneuve au poste de technicienne en gestion des eaux, à compter du 30 août 2021, et ce, selon les conditions de travail prévues à la convention collective de travail en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-419

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DE LA VALLÉE ET CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE – PROJET R-1258, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de réfection du rang de la Vallée et construction de réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 13 août 2021 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 16 août 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat numéro R-1258, lot 1 concernant les travaux de réfection du rang de la Vallée et construction de réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 175784 Canada inc. (Bricon), située au 585, rue Sagard, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 6C1, pour un montant de 4 498 696,90 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 13 août 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-420

PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DE LA VALLÉE ET CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE – PROJET R-1258, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1258, lot 1 pour les travaux de réfection du rang de la Vallée et construction de réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire à l'entreprise 175784 Canada inc. (Bricon), pour un montant de 4 498 696,90 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 7 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 314 908,78 \$, portant la dépense autorisée à 4 813 605,68 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-421

ADJUDICATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DE LA VALLÉE ET CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE – PROJET R-1258, LOT 2

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique de services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection du rang de la Vallée et construction de réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, projet R-1258, lot 2;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 août 2021;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 16 août 2021;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du comité de sélection lors de la commission administrative du 16 août 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accorder un mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection du rang de la Vallée et construction de réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, projet R-1258, lot 2, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Shellex Groupe Conseil inc., située au 2275, rue Bombardier, local 200, Sainte-Julie, Québec, J3E 2J9, pour un montant de 94 134,63 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-422

PROVISION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DE LA VALLÉE ET CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE – PROJET R-1258, LOT 2

ATTENDU l'adjudication du mandat de services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection du rang de la Vallée et construction de réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire à la firme Shellex Groupe Conseil inc. pour un montant de 94 134,63 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précipité, une provision de 10 % pour des imprévus, représentant une somme de 9 413,46 \$, portant le montant autorisé à 103 548,09 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-423

ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET RÉFECTION DE PISTES CYCLOPÉDESTRES (BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER) – PROJET SI-21-198

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de construction et réfection de pistes cyclopédestres;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 26 mars 2021 conformément à la loi;

ATTENDU l'adjudication partielle des travaux à l'entreprise Excavation Jonda inc., soit les sections 2, 3 et 4 du bordereau de soumission, conformément à la résolution 21-252 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2021;

ATTENDU QUE le ministre des Transports a accordé à la Ville de Sainte-Julie, le 14 juillet 2021, une aide financière pour la construction d'une piste cyclable sur le boulevard Armand-Frappier (section 1 du bordereau de soumission), dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 16 août 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat numéro SI-21-198 concernant les travaux de construction et réfection de pistes cyclopédestres, plus particulièrement la section 1 du bordereau de soumission (boulevard Armand-Frappier) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation Jonda inc., située au 255, montée Calixa-Lavallée, Verchères, Québec, J0L 2R0, au montant de 57 085,09 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 26 mars 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-424

PROVISION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET RÉFECTION DE PISTES CYCLOPÉDESTRES (BOULEVARD ARMAND-FRAPPYER) – PROJET SI-21-198

ATTENDU l'adjudication partielle du contrat SI-21-198 pour les travaux de construction et réfection de pistes cyclopédestres, section 1 du bordereau de soumission (boulevard Armand-Frappier), à l'entreprise Excavation Jonda inc. pour une somme de 57 085,09 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des travaux imprévus, soit 5 708,51 \$, portant la dépense autorisée à 62 793,60 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

La conseillère Mme Lucie Bisson divulgue son intérêt, s'abstient de participer aux délibérations et de voter, car elle est propriétaire d'une résidence à proximité du projet de développement résidentiel de la rue de la Falaise.

21-425

**REJET DES SOUMISSIONS – TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'INFRASTRUCTURES PROJET PLACE DE LA FALAISE – PROJET SI-20-194**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique concernant des travaux de construction d'infrastructures pour le projet place de la Falaise, projet SI-20-194;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 avril 2021 conformément à la loi;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été déposées;

ATTENDU la création d'une réserve foncière par la Ville de Sainte-Julie en vue d'agrandir au cours des prochaines années la zone de conservation environnante des terrains visés par ce projet de construction, résolution 21-359, de sorte que les travaux d'infrastructures qui devaient desservir les terrains aujourd'hui sous réserve, ne pourront être exécutés;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 16 août 2021;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE rejeter, à toutes fins que de droit, toutes les soumissions déposées pour les travaux de construction d'infrastructures pour le projet de la place de la Falaise, projet SI-20-194.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

La conseillère Mme Lucie Bisson divulgue son intérêt, s'abstient de participer aux délibérations et de voter, car elle est propriétaire d'une résidence à proximité du projet de développement résidentiel de la rue de la Falaise.

21-426

**REJET DES OFFRES DE PRIX – SERVICES PROFESSIONNELS –
SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES –
PLACE DE LA FALAISE – PROJET SI-20-194, LOT 2**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une recherche de prix pour des services professionnels relatifs à la surveillance des travaux de construction d'infrastructures pour le projet place de la Falaise, projet SI-20-194, lot 2;

ATTENDU QU'en date du 3 mai 2021, deux (2) offres de prix ont été déposées;

ATTENDU la création d'une réserve foncière par la Ville de Sainte-Julie en vue d'agrandir au cours des prochaines années la zone de conservation environnante des terrains visés par ce projet de construction, résolution 21-359, de sorte que les travaux d'infrastructures devant desservir le secteur ainsi réservé ne seront pas exécutés;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des offres de prix reçues;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 16 août 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE rejeter, à toutes fins que de droit, les offres de prix déposées pour le mandat de services professionnels pour la surveillance des travaux de construction d'infrastructures pour le projet place de la Falaise, projet SI-20-194, lot 2.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-427

REJET DES SOUMISSIONS – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUTS, D'AQUEDUC ET DE FONDATION DE RUE SUR LA RUE DENISE-COLLETTE – PROJET SI-21-201

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publiques concernant des travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue sur la rue Denise-Collette (boucle G3), projet SI-21-201;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 juin 2021 conformément à la loi;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE le promoteur du projet, 9380-7006 Québec inc. (Pilon/Prével), a informé la Ville qu'il ne désire pas procéder, pour le moment, à ces travaux d'infrastructures;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 16 août 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE rejeter, à toutes fins que de droit, toutes les soumissions déposées pour les travaux d'infrastructures d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue sur la rue Denise-Collette, projet SI-21-201.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-428

REJET DE SOUMISSION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE SURFACES MULTIDISCIPLINAIRES AUX PARCS EDMOUR-J.-HARVEY ET JULES-CHOQUET – PROJET R-1271

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique concernant les travaux de réfection et de construction de surfaces multidisciplinaires aux parcs Edmour-J.-Harvey et Jules-Choquet, projet R-1271;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 juillet 2021 conformément à la loi;

ATTENDU QU'une seule (1) soumission a été déposée;

ATTENDU QUE le prix de cette soumission dépasse l'estimation prévue pour ces travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 16 août 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE rejeter, à toutes fins que de droit, la soumission déposée pour les travaux de réfection et de construction de surfaces multidisciplinaires aux parcs Edmour-J.-Harvey et Jules-Choquet, projet R-1271.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-429

AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ENTRE LA RUE NOBEL ET LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX (COLLECTEUR NORD) – PROJET R-1203

ATTENDU l'attribution du contrat concernant la surveillance des travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire (collecteur nord) entre la rue Nobel et la montée des Quarante-Deux à la firme Tetra Tech QI inc. en avril 2019;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces travaux, les plans ont fait l'objet d'ajustements, entraînant également du travail supplémentaire de régularisation;

ATTENDU le *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 16 août 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 13 304,64 \$ pour le contrat R-1203 concernant la surveillance des travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire (collecteur nord) entre la rue Nobel et la montée des Quarante-Deux, attribué à la firme Tetra Tech QI inc., portant la valeur du contrat R-1203 à 37 334,43 \$, toutes taxes comprises.

D'autoriser le trésorier à effectuer le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-430

APPROBATION – ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ACHAT REGROUPÉ – CHLORURE DE SODIUM (SEL DE DÉGLAÇAGE) – SAISON 2021-2022

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a confié à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder annuellement, pour les saisons 2018-2019 à 2022-2023, à un appel d'offres regroupé en vue de l'achat de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour ses besoins et à l'adjudication de ce contrat, aux termes de la résolution 18-188 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018;

ATTENDU QUE, suivant un appel d'offres public, le lot G du contrat région Montérégie (16) pour la saison 2021-2022 a été adjugé à l'entreprise Mines Seleine, une division de K + S Sel Windsor ltée, au taux de 87,20 \$ / tonne métrique, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE les besoins de la Ville de Sainte-Julie pendant cette période sont estimés à environ 2 600 tonnes métriques;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 16 août 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver l'adjudication par l'Union des municipalités du Québec, au nom de la Ville de Sainte-Julie, du lot G du contrat CS-20212022 concernant l'achat de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison 2021-2022 à l'entreprise Mines Seleine, une division de K + S Sel Windsor ltée, située au 755, boulevard Saint-Jean, local 700, Pointe-Claire, Québec, H9R 5M9, pour un montant total de 226 720 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-431

**AUTORISATION – RENOUELEMENT DE BAIL DE LOCATION –
1771-A, RUE COULOMBE – POIRIER IMMOBILIER**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie, en 2020, a loué un local d'entreposage au 1771-A, rue Coulombe à Sainte-Julie à la firme Poirier immobilier, pour pallier au manque d'espace aux ateliers municipaux;

ATTENDU la nécessité de renouveler le bail de location pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 16 août 2021;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE renouveler le bail pour la location d'un local d'entreposage au 1771-A, rue Coulombe à Sainte-Julie, à intervenir avec Poirier immobilier pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022, pour la somme totale de 36 906,98 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser le dicteur adjoint du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document donnant effet au renouvellement de ce bail.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-432

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 13 JUILLET 2021
ET 20 JUILLET 2021**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré les 13 juillet 2021 et 20 juillet 2021 et a soumis ses procès-verbaux à la commission administrative;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ces réunions et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt des procès-verbaux des assemblées ordinaire et extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenues les 13 juillet 2021 et 20 juillet 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-433

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION –
PROJET INTÉGRÉ VILAMO –BOUCLE L – ZONE A-806**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les modifications aux plans-concept de construction des résidences du projet intégré Vilamo pour la boucle L, comprenant 50 unités d'habitations unifamiliales jumelées, préparés par Maisons Pépin et datés du 28 juin 2021, et ce, conformément à la résolution 500.6.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 13 juillet 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-434

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER –
PROJET INTÉGRÉ VILAMO – BOUCLE L – ZONE A-806**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager des résidences du projet intégré Vilamo, pour la boucle L, comprenant 50 unités d'habitations unifamiliales jumelées, préparés par Maisons Pépin et datés du 28 juin 2021, et ce, conformément à la résolution 500.7.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 13 juillet 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-435

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION –
HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES – VILAMO – RUE JACQUES-SENÉCAL
(BOUCLE I) – ZONE A-812**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction (matériaux) d'habitations unifamiliales isolées de la boucle I de Vilamo, préparés et modifiés par la compagnie Évolution architecture inc. et reçus le 13 juillet 2021, concernant les cinq modèles de résidences proposés pour les lots 10, 16, 17, 47 et 49 de la boucle I (rue Jacques-Senécal), et ce, conformément à la résolution 500.15.C.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 13 juillet 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-436

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 2020, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-146

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager, préparés par Christian Grenier, architecte-paysagiste, datés 7 juin 2021, pour la propriété située au 2020, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 500.12.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 13 juillet 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-437

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (SALLES DE BAIN IMMERSION) – ZONE C-242

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, soumis par le propriétaire, pour la place d'affaires Salles de bain Immersion, située au 1133, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 500.4.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 13 juillet 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-438

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 310, RUE DE MURANO (STATION DES BIÈRES ET FROMAGERIE) – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage préparés par Zone enseignes, datés du 9 juillet 2021, pour la place d’affaires Station des bières et fromagerie, située dans le local 104, au 310, rue de Murano, et ce, conformément à la résolution 500.8.21 adoptée par le comité consultatif d’urbanisme lors de son assemblée tenue le 13 juillet 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-439

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT – 1667, RUE PRINCIPALE – ZONE C-302

ATTENDU que le comité consultatif d’urbanisme a été saisi de la demande d’aménagement des plans-concept d’aménagement de l’aire de stationnement pour la place d’affaire O’Chic coiffure & esthétique;

ATTENDU QUE bien que le comité consultatif d’urbanisme ait émis une recommandation défavorable à la suite de l’analyse des différentes solutions proposées, le conseil municipal est d’avis que l’option # 3 décrite à la résolution 500.11.21, adoptée par le comité consultatif d’urbanisme en date du 13 juillet 2021, est le meilleur compromis compte tenu des contraintes du site;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’aménagement de l’aire de stationnement au 1667, rue Principale pour la place d’affaires O’Chic coiffure & esthétique, selon l’option # 3, conformément à la résolution 500.11.21 adoptée par le comité consultatif d’urbanisme lors de son assemblée tenue le 13 juillet 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-440

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 760, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager d'un bâtiment multifamilial, situé au 760, montée Sainte-Julie, préparés par la compagnie Inspiration Jardin Natalie Grisé et déposés en juin 2021, et ce, conformément à la résolution 500.5.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 13 juillet 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-441

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE SUR SOCLE – 777, MONTÉE SAINTE-JULIE (ANIMAUX-BOUFFE) – ZONE C-308

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'affichage, soumis par le propriétaire, pour la place d'affaires Animaux-Bouffe, située au 777, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 500.9.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 13 juillet 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-442

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (AJOUT D'UN ÉTAGE) – 11, RUE DU GRAND-RAVIN – ZONE H-113

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'agrandissement pour l'ajout d'un étage, préparés par Plan maison Québec, datés du 8 juillet 2021, pour la résidence située au 11, rue du Grand-Ravin, et ce, conformément à la résolution 500.13.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 13 juillet 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-443

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (MATÉRIAU) D'UNE RÉSIDENCE – 570, RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN – ZONE H-212

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour la rénovation du bâtiment principal situé au 570, rue Samuel-De Champlain, soumis par le propriétaire, et ce, conformément à la résolution 500.10.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 13 juillet 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-444

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (AJOUT D'UN ÉTAGE) – 447, RUE DES MARGUERITES – ZONE H-222

ATTENDU QUE le voisinage immédiat devra être informé du projet et que des mesures de mitigation soient prévues pour protéger et conserver la végétation en cour avant, notamment les arbres et arbustes, lors de la réalisation des travaux;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'agrandissement pour l'ajout d'un étage, préparés par Yvon Cormier, technologue en architecture, datés de juin 2021, pour la résidence unifamiliale située au 447, rue des Marguerites, et ce, conformément à la résolution 500.2.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 13 juillet 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-445

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UNE RÉSIDENCE –
843, RUE LOUIS-FRÉCHETTE – ZONE H-323**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour la rénovation (couleur du revêtement), pour la résidence située au 843, rue Louis-Fréchette, soumis par le propriétaire, et ce, conformément à la résolution 500.3.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 13 juillet 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-446

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT
D’AFFICHAGE – 134-300, RUE DE MURANO (RESTAURANT L’OEUFRIER) –
ZONE M-247**

ATTENDU QUE de nouveaux plans-concept modifiés ont été soumis le 29 juillet 2021 au Service de l'urbanisme, pour la place d'affaires L'Oeufrier située au 300, rue de Murano, local 134 et que le requérant propose de maintenir l'inscription « Boufferie de ville » en réduisant ainsi la superficie de l'enseigne;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'affichage, préparés par la compagnie Sticky Media, datés du 14 avril 2021 et modifiés le 29 juillet 2021, pour la place d'affaires Restaurant L'Oeufrier, située au 300, rue de Murano, local 134, et ce, conformément à la résolution 499.5.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 juin 2021, le tout en autorisant de maintenir l'inscription « Boufferie de ville » compte tenu que l'enseigne réduite en surface est mieux intégrée à la façade;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-447

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 592, 600, 604, 634, 502 ET 518, RUE DENISE-COLLETTE, 698, 708, 714, 740, 744 ET 756, RUE ISOLA-COMTOIS ET 60, AVENUE DES PIONNIERS – ZONES A-808 ET A-811

ATTENDU QU'une nouvelle demande de dérogation mineure concernant des garages doubles de la boucle G, faisant partie du projet Vilamo, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QU'en juin dernier une demande de dérogation mineure concernant dix (10) garages doubles de résidences sur les rues Denise-Collette et Isola-Comtois, situés dans la boucle G, ainsi qu'un (1) garage double dans la boucle M, fut recommandé favorablement au conseil municipal;

ATTENDU QUE deux (2) garages doubles supplémentaires dans la boucle G sont non conformes quant à l'espace libre intérieur de 5,1 mètres de profondeur, plutôt que 5,5 mètres, et de 5,8 mètres de large, plutôt que 6 mètres, soit deux (2) fois la largeur de 3 mètres requise par véhicule, tel que prévu à l'article 4.1.7.4 du *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QU'un permis fut délivré pour lesdites constructions, et que la non-conformité découle d'un détail omis lors de l'émission du permis;

ATTENDU QU'il est rappelé aux membres du comité que le développeur a déjà rectifié les dimensions intérieures sur les plans de construction des bâtiments de type A et B, dont la construction est à venir dans ces deux (2) boucles, afin d'être conformes à la réglementation;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 500.15.B.21 adoptée lors de son assemblée tenue le 13 juillet 2021, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure afin d'autoriser aux 502, 518, 592, 600, 604 et 634, rue Denise-Collette et 698, 708, 714, 740, 744 et 756, rue Isola-Comtois et 60, avenue des Pionniers :

- des garages permettant le stationnement de deux véhicules côte-à-côte (garages doubles), présentant un espace libre intérieur de 5,1 mètres de profondeur, plutôt que 5,5 mètres, et de 5,8 mètres de large, plutôt que 6 mètres, soit deux (2) fois la largeur de 3 mètres requise par véhicule.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-448

NOMINATIONS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU la nécessité de combler trois postes vacants au sein du comité consultatif d'urbanisme à la suite du départ de Mme Lisa Lemay et M. Christian Simard ainsi que la fin du mandat de M. Sébastien Duchesne;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont rencontré six (6) citoyens lors de l'assemblée du 20 juillet 2021;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont retenu les candidatures de Mme Snejana Stratieva, M. Claude Lachapelle, Mme Marie-Pierre Giroux et Mme Nathalie Simard;

ATTENDU QUE la candidature de Mme Nathalie Simard sera mise en banque advenant qu'un poste au sein du comité se libère;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 501.1.21 adoptée le 20 juillet 2021, recommande au conseil municipal d'accepter les candidatures de Mme Snejana Stratieva, M. Claude Lachapelle et Mme Marie-Pierre Giroux en tant que nouveaux membres du comité consultatif d'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE nommer Mme Snejana Stratieva, M. Claude Lachapelle et Mme Marie-Pierre Giroux à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme, pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 1^{er} septembre 2021 au 1^{er} septembre 2023;

DE mettre en banque la candidature de Mme Nathalie Simard au sein du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-449

ADOPTION – PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*;

ATTENDU QUE le comité des politiques citoyennes a élaboré un plan d'action pour l'année 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 16 août 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'adopter le plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-450

AIDE FINANCIÈRE – JOURNÉE DE LA FAMILLE SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'organisme à but non lucratif Journée de la famille Sainte-Julie inc. pour l'organisation de la Journée de la famille, prévue le 11 septembre 2021;

ATTENDU QUE la Journée de la famille attire annuellement 5 000 personnes au parc Edmour-J.-Harvey et que cette fête est un rendez-vous incontournable pour les organismes et la population julievilloise;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal* du volet 1 « Soutien aux organismes avec entente spécifique »;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 16 août 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 17 000 \$ à l'organisme Journée de la famille Sainte-Julie inc. pour défrayer une partie des dépenses relatives à l'organisation de la Journée de la famille, prévue le 11 septembre 2021, en deux versements, soit 75 % de la somme immédiatement et 25 % lors du dépôt de la reddition de compte, le tout conformément à la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-451

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LOCATION RELATIF À L'UTILISATION DE L'ARÉNA POUR LA SAISON 2021-2022 – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

ATTENDU l'entente concernant l'utilisation de l'aréna intervenue entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ), conformément à la résolution n^o 17-340 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 juin 2017;

ATTENDU l'article 3.1 de cette entente concernant la réservation des heures de glace pour une saison donnée;

ATTENDU QU'un contrat de location précisant les besoins de la Ville en heures de glaces et horaires de location pour la saison 2021-2022 doit être conclu avec le CCSSJ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 16 août 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général et la directrice du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat de location pour la saison 2021-2022, en annexe de la présente résolution, ainsi que tout autre document requis pour y donner effet;

D'autoriser le trésorier à émettre tout paiement requis dans le cadre de ce contrat, conformément au protocole d'entente précité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-452

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-107 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS À LA CLASSE D'USAGE 6730 – « SERVICE POSTAL »

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé que le *Règlement 1101-107 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'apporter des modifications à la classe d'usage 6730 – « Service postal »* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

21-453

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1249-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1249 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 1 260 000 \$ POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR ET DU COMPACTEUR DE L'USINE D'ÉPURATION, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

Avis de motion est donné par M. Normand Varin que le *Règlement 1249-1 modifiant le Règlement 1249 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 260 000 \$ pour payer le coût des travaux de remplacement du dégrilleur et du compacteur de l'usine d'épuration, ainsi que les frais contingents*, sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1249-1 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Mme Roy mentionne que les prochaines séances du conseil municipal auront lieu le mardi 14 septembre 2021 à 19 h 30 et le vendredi 1^{er} octobre 2021 à 11 h. La séance du 1^{er} octobre ne traitera que des dossiers qui sont récurrents à tous les mois.

- Mme Roy mentionne qu'il est essentiel d'être vacciné et que la 2^e dose est tout aussi importante que la 1^{re} dose afin de se protéger collectivement et de prévenir la quatrième vague de la COVID-19.
- Mme Roy mentionne qu'avec la rentrée scolaire qui aura lieu sous peu, elle demande aux citoyens d'être prudents sur la route, notamment parce que des travaux sur certaines rues sont présentement en cours à Sainte-Julie.
- Mme Roy mentionne que le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine sera fermé du 20 au 23 août prochain. Mme Roy recommande aux citoyens de vérifier l'état de la circulation avant de prendre la route.
- Finalement, Mme Roy invite les citoyens à participer aux différentes activités qui auront lieu à Sainte-Julie dans les prochaines semaines, telles la Journée de la famille, Grandir avec mon arbre et le Festival d'automne. Mme Roy félicite toute l'équipe d'employés qui a préparé la programmation estivale et souligne leur créativité.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

- Les conseillers se joignent à Mme Roy pour féliciter les employés de la belle programmation estivale.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean-Guy Dalpé

- M. Dalpé fait la lecture d'une lettre préparée par des résidents et adressée aux membres du conseil concernant les nuisances causées par Postes Canada à leur nouveau bâtiment situé sur le boulevard Saint-Joseph.

Réponse : Mme Roy écoute attentivement les problématiques rencontrées par ces résidents et mentionne que les démarches faites par ces résidents n'ont pas été vaines, puisque la Ville a donné un avis de motion, à la séance du conseil de ce soir, afin que le centre de distribution de Postes Canada soit relocalisé vers une zone industrielle.

Dans l'intervalle, Mme Roy mentionne que la Ville entreprendra des démarches légales afin que cessent les nuisances créées par Postes Canada et continuera à appuyer les citoyens dans leurs démarches.

Mme Marie-Claude Cyr

- Mme Cyr mentionne qu'en considérant les demandes croissantes de la population afin d'avoir accès au terrain de la Défense nationale pour la pratique d'activités de plein air, telles la randonnée, le vélo, la course à pied et le ski de fond, et en tenant compte des articles publiés récemment dans le journal La Relève (10 août) et le Journal de Montréal (1^{er} août), il est demandé ce que fait concrètement la Ville pour faire pression et faire avancer le dossier.

Mme Roy mentionne que la Ville a fait des actes concrets dans ce dossier, notamment en adoptant une résolution afin que ce terrain soit cédé à la Sépaq, car celle-ci gère déjà le parc national du Mont-Saint-Bruno. La Ville de Sainte-Julie s'est prononcée en exprimant clairement son souhait que ce terrain fédéral passe sous la juridiction de la Sépaq, pour la gestion, la protection et l'animation. Des discussions doivent maintenant avoir lieu entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral.

Mme Guylaine L'Heureux

- Mme L'Heureux apprécierait que soit soulevée la question d'un encadrement possible de l'utilisation des souffleurs à feuilles à Sainte-Julie. Mme L'Heureux pense notamment que la réflexion pourrait se baser sur un règlement adopté par la Ville de Saint-Lambert l'an dernier.

Mme Roy mentionne que la Ville va d'abord prendre connaissance du règlement de Saint-Lambert. Par ailleurs, tout ce qui touche les souffleurs, tondeuses et coupe-bordures est déjà analysé par le comité de l'environnement. Cette demande sera donc transmise pour analyse au comité de l'environnement. De plus, Mme Roy précise que le Service des communications de la Ville fait déjà plusieurs campagnes de sensibilisation à cet effet.

Mme Lucie Michaud

- Mme Michaud mentionne que lorsqu'un cycliste circule sur une piste cyclable, la plupart des automobilistes croisent cette piste sans même vérifier s'il y a un cycliste. De plus, la plupart des automobilistes ne respectent pas la distance à respecter entre eux et les cyclistes. Mme Michaud mentionne ne pas se sentir en sécurité à vélo. En ce sens, Mme Michaud propose d'ajouter des panneaux de signalisation et de la surveillance policière pour le respect de la distance à respecter. Mme Michaud propose également de faire de la publicité sur Facebook pour sensibiliser les automobilistes à traverser les pistes cyclables avec prudence. Plusieurs cyclistes sont des enfants et n'ont pas les mêmes réflexes qu'un adulte.

Mme Roy mentionne qu'il y a des problèmes de communication entre les automobilistes, les cyclistes et les piétons. Des panneaux affichant la distance à respecter avec les cyclistes et des campagnes de sensibilisation sont faites au niveau du partage de la route. Malheureusement, que ce soient les cyclistes ou les automobilistes, tous les citoyens auraient avantage à être un peu plus courtois les uns envers les autres. Cela permettrait une meilleure cohabitation. Cette préoccupation sera également mentionnée lors du prochain conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour qu'une sensibilisation soit faite quant au respect des distances à respecter entre automobilistes et cyclistes.

M. Richard Marchand

- M. Marchand demande, dans le contexte de la COVID-19, si la Ville compte exiger la vaccination pour tous ses employés ou encore pour certains d'entre eux, comme les employés de la bibliothèque, par exemple.

Mme Roy mentionne que la très grande majorité des employés de la Ville sont adéquatement vaccinés (deux doses). La Ville analyse quels sont les moyens préventifs qui pourraient être pris dans le cas où certains employés n'auraient pas les deux doses, à savoir prise de température, test, etc. Une analyse est faite actuellement.

M. Frank Moen

- M. Moen demande pour quelle raison la Ville de Sainte-Julie n'a toujours pas un « skatepark » tout en béton. M. Moen croit qu'il serait justifié d'investir pour les jeunes. Les « skatepark » sont rassembleurs et amènent des citoyens de partout.

Mme Roy mentionne qu'effectivement, le « skatepark » manque d'amour. La Ville étudiera sous peu tous les projets susceptibles d'être faits dans les prochaines années et ce projet pourrait être l'un d'entre eux.

Mme Manon Lambert

- Mme Lambert mentionne que la visibilité des automobilistes est réduite, due à la végétation, à l'intersection du boulevard N.-P.-Lapierre et de la rue de l'Église.

Mme Roy mentionne que des employés verront à corriger la situation à cet endroit.

Mme France L'Heureux

- Mme L'Heureux mentionne que les opérations de Postes Canada situées sur l'avenue Jules-Choquet nuisent à la quiétude des résidents de ce secteur.

Mme Roy mentionne que des constats d'infraction et d'autres interventions auront lieu avec l'ombudsman de Postes Canada afin que cessent ces nuisances.

21-454

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 27.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière